



COMMUNE DE PUYMIROL

Extrait du Registre des Arrêtés du Maire

ARRÊTÉ n°AP-2025-004

OBJET : Arrêté interdisant les déjections canines sur le domaine communal

Le Maire de la commune de PUYMIROL

Vu le Code général des Collectivités Territoriales, notamment ses articles L. 2212-1 et suivants ;

Vu les dispositions du code de la santé publique ;

Vu le règlement sanitaire départemental ;

Considérant qu'il y a lieu d'assurer la salubrité et l'hygiène des dépendances de la voirie publique, des espaces verts, parcs, jardins et des espaces de jeux ouverts aux enfants et d'y interdire les déjections canines ;

Considérant qu'il en va de l'intérêt général de la Commune ;

Arrête

ARTICLE 1

Les déjections canines sont interdites sur les voies publiques, les trottoirs, les espaces verts publics, les chemins de ronde, les espaces des jeux publics pour enfants, les places et parkings publics et ce, par mesure d'hygiène publique. Il est demandé aux propriétaires d'animaux de veiller scrupuleusement au respect de cette réglementation en ramassant les déjections de leur animal.

ARTICLE 2

En cas de non respect des interdictions édictées à l'article 1, les infractions au présent arrêté sont passibles d'amendes.

ARTICLE 3

Monsieur le Maire et Monsieur le commandant de la brigade de Gendarmerie sont chargés, chacun en ce qui le concerne, de l'exécution du présent dont ampliation sera transmise à Monsieur le Préfet de Lot-et-Garonne.

Fait à Puymirol

Le 29/09/2025

Le Maire, Bernard DURRUTY

